

# LES PROTOCOLES

Le 6 juillet 2022

## SOMMAIRE

Protocole de délivrance de soins spécifique p.3

Protocole d'administration des médicaments et tout acte de soin p.5

Protocole des maladies à éviction p.7

Protocole en cas de suspicion de maltraitance p.9

Protocole des mesures préventives d'hygiène p.11

Protocole des sorties extérieures p.15

Protocole d'urgence p.16

Protocole d'évacuation incendie p.18

**Multi Accueil**

**PETIDUM**

2, rue des Quintus

86190 QUINCAY

Tél : 05 49 60 75 26

alinerobert.petidum1@orange.fr



## PROTOCOLE DE DELIVRANCE DE SOINS SPECIFIQUES

### ● EN CAS DE FIÈVRE

- Aucun enfant ne sera accepté à la crèche à partir de 38° de température
- Chaque famille doit présenter une ordonnance poids de doliprane avec signature et autorisation en début d'année, elle sera valable 1 an
- La température sera prise de façon axillaire. Pour plus de fiabilité, elle sera contrôlée sous chaque bras.
  - **SI LA TEMPÉRATURE EST INFÉRIEURE À 38.3° :**
    - Découvrir l'enfant, lui donner à boire de l'eau, surveiller toutes les heures sa température
  - **SI LA TEMPÉRATURE EST SUPÉRIEURE À 38.3° :**
    - Découvrir l'enfant, lui donner à boire, se renseigner sur le traitement reçu précédemment par l'enfant à la maison ou au sein de la structure.
    - Téléphoner à la famille pour la prévenir
    - Vérifier le poids de l'enfant
    - Administrer du doliprane en fonction du poids de l'enfant
  - **SI LA TEMPÉRATURE EST ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 39°**
    - La famille est tenue de venir chercher son enfant

### ● EN CAS DE PETITE PLAIE

- Désinfection de la plaie à l'aide d'une compresse et d'un antiseptique

### ● EN CAS DE COUPS OU BLEUS

- Mettre la poche de froid
- Mettre de la crème à l'Arnica

### ● EN CAS DE FESSES IRRITÉES

- Nettoyer avec de l'eau et du savon
- Appliquer de la crème Bepanthen
- Informer la famille le soir

### ● EN CAS DE RHINOPHARYNGITES

- Nettoyer le nez avec du sérum physiologique en réalisant une désobstruction rhinopharyngée.
- Contrôler la température axillaire

- **EN CAS D'ŒIL PURULENT**

- Nettoyer les yeux avec du sérum physiologique et une compresse stérile de l'intérieur de l'œil vers l'extérieur
- Prévenir la famille et l'inviter à consulter le médecin dans les 24 heures

- **EN CAS DE DIARRHÉE**

- Si une selle est liquide dans la journée ce n'est pas une diarrhée. Prévenir la famille le soir.
- Si plus de 3 selles liquides dans la journée, hydrater un maximum et prévenir la famille.
- Attention à la contamination : se laver les mains, désinfecter le plan de change et nettoyer les jeux

- **EN CAS DE VOMISSEMENT**

- Si vomissements répétitifs la famille doit venir chercher l'enfant

- **EN CAS D'ÉRUPTION CUTANÉE PÉRI-ORIFICIELLE**

- Appeler le médecin référent pour avis médical
- Prévenir la famille

En cas de doute ou besoin de conseils, ne pas hésiter à appeler le référent santé et inclusif au 05.49.51.88.26



## **PROTOCOLE D'ADMINISTRATION DES MEDICAMENTS ET TOUT ACTE DE SOIN**

Texte de loi de la nouvelle réforme : « Les professionnels encadrant les enfants ont la possibilité d'accomplir tout acte de soin et d'administrer des médicaments ou traitements aux enfants accueillis, notamment ceux en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques, dès lors que le médecin n'a pas expressément demandé l'intervention d'un auxiliaire médical »

### → Administration des médicaments :

L'administration des médicaments requiert des compétences particulières et engage une responsabilité individuelle de la part de chaque professionnel.le.

Au vu du nombre d'enfants accueillis et la multitude de traitements, le risque d'erreurs est d'autant plus fort.

L'organisation humaine (professionnel.le disponible) et matérielle (lieux de stockage) que cela engendre est aussi à prendre en considération.

L'équipe de Petidum, soutenue par le référent santé et inclusif, a pris la décision d'administrer des médicaments dans certains cas précis :

- Dans la continuité de soins, établie par le médecin dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI) : administration des traitements figurant sur le PAI
- Dans le traitement des maladies chroniques et du handicap
- En cas de fièvre : administration de doliprane (ordonnance fournie par les parents valable 1 an)
- En cas de trouble respiratoire : administration de la ventoline
- Lors de déshydratation : administration de soluté de réhydratation
- Lors de prescription médicale ponctuelle sous l'appréciation du/de la professionnel.le présent.e

Tout.e professionnel.le de l'équipe permanente peut administrer un médicament dans le respect de sa volonté.

### → Les actes de soins :

Un acte de soins est un ensemble cohérent d'actions et de pratiques, mises en œuvre pour participer au rétablissement ou à l'entretien de la santé d'une personne.

L'équipe de Petidum, soutenue par le référent santé et accueil inclusif, a pris la décision d'accomplir les actes de soins quotidiens des enfants :

- Lavage de nez au sérum physiologique
- Lavage des yeux au sérum physiologique
- Pose de patch anesthésiant pour les vaccins
- Désinfection des plaies avec un antiseptique
- Pose de crème à l'arnica sur les coups, bleus et bosses
- Pose de liniment ou crème spécifique en cas d'érythème fessier

Tout.e professionnel.le peut accomplir un acte de soin dans le respect de sa volonté.

**Avant d'administrer les soins ou les traitements médicaux, le professionnel de l'accueil du jeune enfant procède aux vérifications suivantes :**

- Le médecin n'a pas expressément prescrit l'intervention d'un auxiliaire médical
- Les parents ou représentants légaux de l'enfant ont expressément autorisé par écrit ces soins ou traitements médicaux (signature et autorisation des parents sur l'ordonnance)
- Le médicament ou le matériel nécessaire a été fourni par les parents ou représentants légaux de l'enfant.
- Le/la professionnel.le réalisant les soins ou traitements médicaux dispose de l'ordonnance médicale prescrivant les soins ou traitements ou d'une copie de celle-ci et se conforme à cette prescription.
- Les parents ou représentants légaux de l'enfant et, le cas échéant, le référent " Santé et Accueil inclusif" ont préalablement expliqué au professionnel.le le geste qu'il lui est demandé de réaliser.

**Chaque geste fait l'objet d'une inscription immédiate dans un registre dédié précisant :**

- Le nom et prénom de l'enfant
- La date et l'heure de l'acte
- Nature du soin ou nom du médicament et posologie
- Le nom du professionnel l'ayant réalisé

Multi Accueil

PETIDUM

2, rue des Quintus

86190 QUINCAY

Tél : 05 49 60 75 26

[alinerobert.petidum1@orange.fr](mailto:alinerobert.petidum1@orange.fr)



## PROTOCOLE DES MALADIES A EVICTION

- La survenue d'une maladie infectieuse chez l'enfant peut justifier une éviction temporaire de la collectivité pour 3 raisons :
  - Le risque de contagion pour les autres enfants et le personnel
  - Le risque encouru par l'enfant du fait de sa maladie
  - L'enfant du fait de sa maladie aigüe peut être empêché de participer aux activités et peut demander des soins trop importants qui peuvent gêner le fonctionnement de la structure
- [LISTE DES MALADIES A EVICTION LEGALE](#)

MALADIE	RETOUR EN COLLECTIVITE
ANGINE A STREPTOCOQUE A SCARLATINE	48h après le traitement antibiotique
COQUELUCHE	5 jours après le début du traitement antibiotique
GASTRO ENTERITE à salmonelle, shigelle et escherichia coli	Jusqu'à guérison clinique avec certificat médical autorisant la reprise en collectivité
HEPATITE A	10 jours après l'apparition de l'ictère
IMPETIGO ET PYODERMITE ETENDU	Après 48h d'antibiotiques. <b>Si impétigo péri buccal seul traité pas d'éviction</b>
INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUES	Jusqu'à guérison
OREILLONS	9 jours après le début de la parotidite
ROUGEOLE	5 jours après le début de l'éruption
TUBERCULOSE	Jusqu'à obtention du certificat de non contagion

- **LISTE DES MALADIES NON RECOMMANDÉES**

Les maladies suivantes ne sont pas à éviction légales néanmoins lors de leur phase aigüe (les 3 premiers jours) la fréquentation de la collectivité n'est pas recommandée pour le confort de votre enfant mais aussi celui des autres.

<b>MALADIE</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>
<b>ANGINE VIRALE</b>	La fréquentation de la collectivité dans la phase aigüe de la maladie n'est pas recommandée (3 jours)
<b>BRONCHIOLITE</b>	3 jours d'éviction dans la phase aigüe de la maladie
<b>BRONCHITES sévères et asthmatiques</b>	La fréquentation de la collectivité dans la phase aigüe de la maladie n'est pas recommandée jusqu'à amélioration des symptômes
<b>CONJONCTIVITE PURULENTE</b>	Possibilité de retour en collectivité dès le traitement antibiotique instauré
<b>GASTRO ENTERITE VIRALE</b>	3 jours d'évictions recommandés. Retour si plus de vomissements ou de selles liquides
<b>GRIPPE</b>	La fréquentation de la collectivité dans la phase aigüe de la maladie n'est pas recommandée (1 semaine)
<b>MOLLUSCOM CONTAGIOSUM</b>	Nécessité que les lésions cutanées soient couvertes pour la fréquentation de la collectivité.
<b>HERPES</b>	Eviction en cas de gingivo stomatite herpétique (lésions douloureuses au niveau de la bouche, langue et gorge). Si bouton de fièvre pas d'éviction
<b>GALE</b>	Retour en collectivité 3 jours après traitement
<b>VARICELLE</b>	La fréquentation de la collectivité dans la phase aigüe de la maladie n'est pas recommandée.
<b>POUX</b>	Pas d'éviction, s'assurer du traitement
<b>PIED – MAIN - BOUCHE</b>	Si altération de l'état général (fièvre, fatigue) fréquentation de la collectivité non recommandée
<b>MEGALERYTHEME (5ème maladie)</b>	La fréquentation de la collectivité dans la phase aigüe de la maladie n'est pas recommandée.
<b>ROSEOLE</b>	La fréquentation de la collectivité dans la phase aigüe de la maladie n'est pas recommandée.

- **Obligation d'informer le personnel de la structure et les autres familles de la présence d'une maladie dans la structure.**



**Multi Accueil**

**PETIDUM**

2, rue des Quintus

86190 QUINCAY

Tél : 05 49 60 75 26

[alinerobert.petidum1@orange.fr](mailto:alinerobert.petidum1@orange.fr)



## PROTOCOLE EN CAS DE SUSPICION DE MALTRAITANCE

- **LES SIGNES QUI DOIVENT ALERTE :**

→ Signes physiques :

- Lésions
- Ecchymoses
- Brûlures
- Morsures
- Fractures
- Saignement génital

→ Signes de négligences

- Hygiène
- Malnutrition
- Manque de Soins
- Privation sommeil

→ Signes psychologiques

- Humiliations répétées
- Insultes
- Exigences excessives
- Manque d'interactions

→ Signes comportementaux

- Changement brutal de comportement
- Agressivité, opposition
- Trouble alimentaire
- Trouble du sommeil
- Comportements régressifs
- Troubles somatiques répétés (maux de tête, de ventre)

→ Signes dans l'entourage

- Absence de contact avec la famille
- Comportement agressif de la famille
- Incohérence dans le discours ou dans les explications de la lésion

- QUOI FAIRE ? QUOI DIRE ?

→ En équipe :

- Echanger
- Contacter le référent santé et inclusif
- En parler en Analyse de la pratique avec la psychologue

→ Avec l'enfant :

- L'observer
- Ecouter
- Croire
- Rassurer
- Ne pas minimiser les faits
- Ne pas poser de questions et laisser parler l'enfant
- Transcrire par écrit ce que l'enfant a dit mot pour mot (rester factuel)

→ En cas de doute :

- Appeler le 119
- Faire une feuille d'information préoccupante à la CRIP

→ En cas de danger grave :

- Appeler la gendarmerie
- Effectuer par écrit un signalement au procureur de la République

**Multi Accueil**

**PETIDUM**

2, rue des Quintus

86190 QUINCAY

Tél : 05 49 60 75 26

[alinerobert.petidum1@orange.fr](mailto:alinerobert.petidum1@orange.fr)



## PROTOCOLE DES MESURES PREVENTIVES D'HYGIENE

### Hygiène générale

#### → Hygiène des professionnels.le.s et des enfants

- Lavage des mains dès qu'elles sont souillées
- Lavage des doudous régulièrement par les parents

#### → Hygiène des locaux

- Prise en charge de l'entretien des locaux, du linge et des jeux par la maîtresse de maison. Elle suit un planning hebdomadaire et mensuel des tâches à réaliser. Tout est noté et classé.
- Utilisation d'un nettoyeur vapeur professionnel (Vapodil) pour l'entretien des surfaces, sols, vitres, électroménager, mobilier, jeux. Le nettoyage à vapeur sèche s'est imposé comme une méthode sûre et efficace. Appliquée sous pression, la vapeur agit comme un **désinfectant et dégraissant naturel**. Elle tue les germes et les bactéries, dissout les graisses et l'huile, nettoie en profondeur.
- Utilisation le moins de produits possibles, mais nous avons à notre disposition un nettoyant désinfectant multi-surfaces premium Anios et un produit pour les toilettes Green'r wc.
- Aération des locaux le matin, en cours de journée et le soir lors du ménage
- Nettoyage des jeux sortis, une fois par jour

- Tableau récapitulatif du nettoyage de la structure :

Quoi	Quand	Matériel
Plan de travail de la cuisine	Après chaque utilisation	Vapodil
Réfrigérateur	Une fois par semaine	Vapodil + Lavette
Lave-vaisselle	Une fois par semaine	Vapodil + Lavette + produit
Four	Une fois par mois	Programme de nettoyage + Lavette
Four micro-ondes	Après chaque utilisation	Vapodil + Lavette
Hotte	Une fois par mois	Swifer poussière + Vapodil
Petits matériel (couteaux, fouets, louches...)	Après chaque utilisation	Lave-vaisselle
Lave-linge	Une fois par mois	Vapodil + Lavette
Placards de la cuisine	Une fois par trimestre	Vapodil + Lavette
Sols de la cuisine	Après chaque service	Balayage + Vapodil
Poubelle	Vidée et nettoyée après repas et goûter	Vapodil
Sonde thermique	Après chaque utilisation	Lavette
Coin repas enfants (tables, chaises, sol)	Après le repas et le goûter	Vapodil + lavette
Lit/matelas	Une fois par semaine	Vapodil
Banquettes/Fauteuils	Tous les soirs	Vapodil
Paniers de la salle de change	Une fois par mois	Vapodil
Placard à couches	Une fois par trimestre	Vapodil + Lavette

Quoi	Quand	Matériel
Matelas de change	Tous les soirs	Vapodil
Evier et surfaces de la salle de change	Tous les soirs	Vapodil
Poubelle de la salle de change	Vidée deux fois par jour et Nettoyée tous les soirs	Vapodil
Sas d'entrée	Tous les soirs	Aspirateur + Vapodil
Casier des enfants	Tous les trimestre	Vapodil + lavette
Bureau	Une fois par semaine	Swifer poussière + Balayage+ Vapodil
Sol de la structure	Tous les soirs	Balayage + Vapodil
Tapis	Tous les soirs	Vapodil
Coussins et couverture en tissu	Roulement	Machine à laver
Jeux	Roulement	Vapodil
Salle du personnel	Tous les soirs	Balayage + Vapodil
Toilettes	Tous les soirs	Produit + Vapodil

## Hygiène renforcée lors d'épidémies ou de maladies contagieuses

### → Hygiène des professionnels.les et des enfants

- Port du masque chirurgical conseillé à changer toutes les 4 heures.
- Port d'une tenue propre et la changer tous les jours.
- Lavage les mains à l'arrivée à la crèche, après chaque action et au minimum toutes les heures.
- Lavage les mains des enfants de manière ludique après changement d'activité, toilette, repas.
- Port de gants lors des changes, pour celles/ceux qui le souhaitent.

→ Hygiène des locaux

- Aération les locaux au maximum (au moins 10 min toutes les 2 heures)
- Nettoyage les poignées de porte régulièrement (minimum 3 fois par jour) avec le nettoyeur vapeur Vapodil ou à l'aide de papier à usage unique et d'un nettoyant/désinfectant
- Nettoyage les locaux un maximum en milieu de journée et tous les soirs (surface des meubles, modules de motricité, sièges, tables, chaises, sol, barreaux du lit...)
- Lavage des jeux mis à disposition tous les jours (roulement à la mi-journée)
- Désinfection d'un jeu avant de le ranger
- Retirer les tapis et les coussins en tissu
- Désinfection systématiquement du tapis de change après le change et changement de la serviette de l'enfant.
- Désinfection de la pаниère des enfants tous les soirs.
- Nettoyage du téléphone fixe après chaque utilisation.
- Désinfection les toilettes après son passage (lunette, chasse d'eau, poignée de porte de chaque côté)
- Désinfection de la salle de pause après son passage

**Multi Accueil**

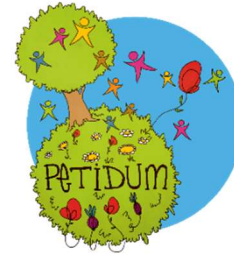
**PETIDUM**

2, rue des Quintus

86190 QUINCAY

Tél : 05 49 60 75 26

[alinerobert.petidum1@orange.fr](mailto:alinerobert.petidum1@orange.fr)



## PROTCOLE DES SORTIES EXTERIEURES

- **SORTIE EN BORD DE ROUTE**

Les sorties à l'extérieur de la structure en bord de route (promenade) sont possibles en respectant la réglementation de 2 enfants par adulte. Autorisation de 3 enfants par adultes si 2 enfants sont dans la poussette double.

- **SORTIE DANS LES LIEUX SÉCURISÉS**

Dans les lieux plus sécurisés, clos ou délimités, la réglementation de 3 enfants par adulte s'applique.

- **SPÉCIFICITÉ**

- Un.e stagiaire pourra accompagner la sortie sur appréciation de la responsable de la structure ou de la personne en continuité de direction sans compter dans l'encadrement.
- Un parent pourra accompagner les sorties mais sans compter dans l'encadrement.

Le nombre d'enfants pourra être ajusté à la baisse en fonction de l'appréciation de la responsable ou de la personne en continuité de direction.

## PETIDUM

### Multi Accueil

2, rue des Quintus

86190 QUINCAAY

Tél : 05 49 60 75 26

[alinerobert.petidum1@orange.fr](mailto:alinerobert.petidum1@orange.fr)



## PROTOCOLE D'URGENCE

### ● EN CAS D'URGENCE AVEC UN ENFANT

- Rester calme
- Isoler l'enfant du groupe
- Le rassurer
- C'est la responsable ou la personne en continuité de fonction de direction (à savoir Adèle Barbarin, Aurore Rex, Marine Lallouette, Régine Poupard ou toute personne ayant délégation nommée par Aline ROBERT) qui décide de la conduite à tenir et qui prévient le SAMU (15) et la famille.
- Dans le cas d'un doute, de besoin d'un conseil ou d'un cas d'extrême urgence, appeler le référent santé et inclusif.
- Dans le cas où l'enfant ne présente pas un bilan clinique nécessitant une intervention en urgence (il présente de la fièvre, il est tombé sans gravité), la famille est avertie en premier.
- Lorsque l'enfant est pris en charge par le SAMU, prévenir Aline Robert, responsable de Petidum si elle n'est pas présente ainsi que la présidente élue (téléphone ou message mail).

### ● EN CAS DE CHUTE

→ Avec traumatisme crânien :

- si pas de perte de connaissance ou pleurs, rassurer l'enfant et surveiller les signes de complication du traumatisme crânien (modification du comportement, trouble de la marche, somnolence, céphalées, vomissements, convulsions).
- Si perte de connaissance ou absence de pleurs, ne pas relever l'enfant, évaluer la conscience et faire le 15. Appeler la famille.

→ Sans traumatisme crânien : Rassurer l'enfant et l'aider à se relever.

- Si plaie, désinfecter avec un antiseptique et une compresse stérile. Appeler le 15 et prévenir la famille en fonction de la gravité de la plaie.
- Si ecchymose, mettre de la glace. Transmettre à la famille.

### ● EN CAS DE FAUSSE ROUTE OU SYNDROME DE PÉNÉTRATION

- Signes : toux et apparition rapide d'une cyanose
- Regarder dans la bouche
- Ne jamais tenter d'extraire au doigt sauf accessible de façon simple



- Si persistance : manœuvre de Heimlich pour un enfant marcheur et technique sur la cuisse pour les nourrissons
- Dans tous les cas, appeler le 15 et prévenir la famille

- **EN CAS DE MALAISE GRAVE**

- État de mort apparente inexplicé : si absence de respiration démarrer la réanimation cardio-pulmonaire massage avec la paume de la main (100/minute)  
Appeler le 15 et prévenir la famille
- Spasme du sanglot : stimuler l'enfant et prévenir la famille  
Appeler le 15 si perte de connaissance

- **EN CAS DE CONVULSIONS**

- Mettre en Position Latérale de Sécurité
- Appeler le 15
- Contrôler si l'enfant n'avale pas sa langue en introduisant une petite cuillère dans la bouche
- Prévenir la famille

- **EN CAS DE CRISE D'ASTHME**

- Administrer le traitement si PAI
- Appeler le référent santé et inclusif
- Appeler le 15
- Prévenir la famille

- **EN CAS DE BRÛLURE**

- Refroidir la brûlure à l'eau très froide au moins 15 minutes
- Poser une compresse stérile et une bande auto-adhésive
- Appeler le 15 si nécessaire
- Prévenir la famille

- **EN CAS DE SAIGNEMENT DE NEZ**

- Pincer le nez de l'enfant et lui pencher la tête vers l'avant pendant 15 minutes
- Prévenir les parents si non arrêt du saignement
- Appeler le 15 si besoin

En cas de doute ou besoin de conseils, ne pas hésiter à appeler le 15 ou le référent santé et inclusif.

Dans tous les cas, en informer la responsable de la structure.

## Multi Accueil

### PETIDUM

2, rue des Quintus

86190 QUINCAY

Tél : 05 49 60 75 26

[alinerobert.petidum1@orange.fr](mailto:alinerobert.petidum1@orange.fr)



## PROTOCOLE EVACUATION INCENDIE

- **Principaux points :**

→Ne pas paniquer.

→Appeler les pompiers 18.

→Fermer portes et fenêtres.

→Evacuer vers l'issue de secours la plus proche. Dans la fumée se baisser l'air est plus frais près du sol.

→Ne pas revenir en arrière.

→L'ensemble des personnes évacuées se dirige vers le point de rassemblement. Soit dans le fond du jardin, soit sur le parking du centre aéré. C'est la personne qui dirige l'évacuation qui détermine le point de rassemblement en fonction du départ de feu.

→Les dégagements (portes et couloirs) doivent être, en permanence, maintenus libres de tout encombrement.

- **Rôle de chacun :**

La personne en fonction de direction auprès des enfants est désignée comme responsable de l'évacuation.

1- Il/elle distribue les missions de chacun.

2- Il/elle se rend dans le bureau, vérifie qu'il n'y a personne dans le bureau, ferme portes et fenêtres de celui-ci.

3- Il/elle récupère le porte-vues avec les coordonnées des familles, le téléphone et la feuille de présence du jour des enfants.

4- Il/elle alerte les pompiers en prenant soin de leur donner coordonnées de la structure, nombre d'enfants et d'adultes présents le jour dit.

5- C'est lui/elle qui fait le tour des pièces, ferme portes et fenêtres, vérifie qu'il n'y a plus personne dans les locaux. Elle ferme la marche et sort en dernier.

Les professionnels. Ils font évacuer les enfants d'abord des pièces proches du feu.

Ils/elles prennent les enfants ne marchant pas en premier.

Le.a professionnel.le étant désigné.e pour rester dehors avec les enfants évacués, sort prend quelques couvertures si il/elle peut et ne bouge pas de l'extérieur, il/elle réceptionne les enfants et les rassure en attendant les secours.

Une fois tout le monde évacué, la personne en direction compte les enfants, avertit les pompiers si ce n'est déjà fait et appelle les familles des enfants présents.

**Ensemble des protocoles, validé le 06 juillet 2022,**

Responsable Multi accueil Petidum  
Aline ROBERT

Référente protocole  
Aurore REX

 **MULTI ACCUEIL PETIDUM**  
2, rue des Quintus  
86190 QUINCAY  
Tél/Fax 05 49 60 75 26 